



OIL, LEMON*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'émission: 06-25-2024 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : OIL, LEMON*
n° CAS : N/A
Code du produit : 91-1037-85
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

1.3. Fournisseur

The Lebermuth Company
4004 Technology Drive
46628 South Bend, IN - United States
T 574-259-7000 - F 574-258-7450
info@lebermuth.com - www.lebermuth.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - USA: 800-424-9300 International: +1 703-527-3887 / 1-800-424-9300
CCN 13010

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, H226
Catégorie 3
Corrosif/irritant pour la H315
peau, Catégorie 2
Sensibilisation cutanée, H317
Catégorie 1
Toxicité pour la H361
reproduction, Catégorie 2
Toxicité spécifique pour H373
certains organes cibles
– Exposition répétée,
Catégorie 2

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS CA) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

OIL, LEMON*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

P243 - Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
D-LIMONENE	(+)-1-méthyl-4-isopropenyl-1-cyclohexène / (+)-4-isopropenyl-1-méthylcyclohexène / (+)-cajeputène / (+)-carvène / (+)-citronène / (+)-para-mentha-1,8-diene / (+)-p-mentha-1,8-diene / (+)-R-limonène / (R)-(+)-4-isopropenyl-1-méthyl-1-cyclohexène / (R)-(+)-limonène / (R)-1-méthyl-4-(1-méthylethényl)cyclohexène / (R)-4-isopropenyl-1-méthyl-1-cyclohexène / (R)-p-mentha-1,8-diene / 1,8-menthadiène, D- / 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)cyclohexène, (R)- / 200000000233 / cyclohexène, 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)-, (R)- / cyclohexène, 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)-, (théta)- / cyclohexène, 4-isopropenyl-1-méthyl- / D-(+)-limonène / dextro-limonène / dextro-para-mentha-1,8-diene / d-limonène / D-para-mentha-1,8-diene / D-p-mentha-1,8-diene / limonène, (R)-(+)- / limonène, D-(+)- / limonène, dextro- / para-mentha-1,8-diene, (R)-(+)- / p-mentha-1,8-diene, (R)-(+)- / p-mentha-1,8-diene, D- / R-(+)-limonène / refchole	(n° CAS) 5989-27-5	25 – 50	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304
CITRAL		(n° CAS) 5392-40-5	1 – 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373
TERPINEOL		(n° CAS) 8000-41-7	1 – 5	Flam. Liq. 4, H227 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
ALPHA-TERPINENE		(n° CAS) 99-86-5	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Eye Irrit. 2B, H320 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304

OIL, LEMON*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
P-CYMENE	1-isopropyl-4-méthylbenzène / 1-méthyl-4-(1-méthylethyl)benzène / 1-méthyl-4-isopropylbenzène / 2-para-tolylpropane / 2-p-tolylpropane / 4-cymène / 4-isopropyl-1-méthylbenzène / 4-isopropyltoluène / 4-méthylisopropylbenzène / benzène, 1-isopropyl-4-méthyl- / benzène, 1-méthyl-4-(1-méthylethyl)- / camphogène / cumène, para-méthyl- / cumène, p-méthyl- / cymène / cymol / dolcymène / HERCULES para-cymène / isopropylméthylbenzène / isopropyltoluène / isopropyltoluol / méthylisopropylbenzène / paracymène / para-cymène / paracymol / para-cymol / para-isopropylméthylbenzène / para-isopropyltoluène / para-méthylcumène / para-méthylisopropyl benzène / para-méthylisopropylbenzène / p-cymène / p-cymol / p-isopropylméthylbenzène / p-isopropyltoluène / p-méthylcumène / p-méthylisopropyl benzène / p-méthylisopropylbenzène	(n° CAS) 99-87-6	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Inhalation:vapeurs), H331 Repr. 2, H361 Asp. Tox. 1, H304
GAMMA-TERPINENE		(n° CAS) 99-85-4	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
------------------------------------	--

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

OIL, LEMON*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

CITRAL (5392-40-5)		
USA - ACGIH	ACGIH OEL TWA	5 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Body weight eff; URT irr; eye dam. Notations: Skin; DSEN; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
USA - ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2024

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Porter un équipement de protection respiratoire.

OIL, LEMON*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: COLORLESS
Odeur	: CHARACTERISTIC, MATCHING RETAINER SAMPLE
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 53 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,91 (0,9 – 0,92)
Solubilité	: Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	: 1,46 (1,45 – 1,47)
----------------------	----------------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Liquide et vapeurs inflammables.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

TERPINEOL P.G. (8000-41-7)

DL50 orale	4300 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	4300 mg/kg de poids corporel

citral (5392-40-5)

DL50 orale rat	≈ 6800 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Remarks on results: other:

OIL, LEMON*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

p-Mentha-1,4-diene (99-85-4)	
DL50 orale	3650 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	3650 mg/kg de poids corporel
p-Mentha-1,3-diene (99-86-5)	
DL50 orale	1680 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	1680 mg/kg de poids corporel
d-Limonene (5989-27-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 423: Acute Oral Toxicity – Acute Toxic Class Method, Rat, Female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Read-across, Dermal, 7 day(s))
p-Cymene (99-87-6)	
DL50 orale rat	4750 mg/kg (Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 orale	4750 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (Rabbit, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 9,7 mg/l (5 h, Rat, Experimental value, Inhalation)
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	9,7 mg/l/4h
ATE CA (oral)	4750 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Gaz)	700 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	9,7 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	0,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

citral (5392-40-5)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	60 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies), Remarks on results: other:

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)

citral (5392-40-5)	
LOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	68 ppm Animal: rat, Animal sex: female
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	34 ppm Animal: rat, Animal sex: female
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	60 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/effets après inhalation : Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales.

Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

OIL, LEMON*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu : Non classé
(à court terme)

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

citral (5392-40-5)	
CL50 - Poissons [1]	6,78 mg/l Test organisms (species): Leuciscus idus
CE50 - Crustacés [1]	6,8 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	103,8 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

d-Limonene (5989-27-5)	
CL50 - Poissons [1]	720 µg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, Pimephales promelas, Flow-through system, Fresh water, Experimental value)
CL50 - Poissons [2]	702 µg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	0,307 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 - Crustacés [2]	0,51 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	0,32 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0,214 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
FBC - Poissons [1]	864,8 l/kg (BCFBAF v3.01, Pisces, QSAR, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,38 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 37 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,049 – 3,801 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

p-Cymene (99-87-6)	
CL50 - Poissons [1]	48 mg/l (EPA OPPTS 850.1075, 96 h, Cyprinodon variegatus, Static system, Salt water, Experimental value)
CE50 - Crustacés [1]	3,7 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	4,03 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Selenastrum capricornutum, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,8 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 20 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	4,17 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)

12.2. Persistance et dégradabilité

d-Limonene (5989-27-5)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
DThO	3,29 g O ² /g substance

p-Cymene (99-87-6)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

d-Limonene (5989-27-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Potential for bioaccumulation ($4 \leq \text{Log Kow} \leq 5$).
FBC - Poissons [1]	864,8 l/kg (BCFBAF v3.01, Pisces, QSAR, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,38 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 37 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,049 – 3,801 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

p-Cymene (99-87-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Potential for bioaccumulation ($4 \leq \text{Log Kow} \leq 5$).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,8 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 20 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	4,17 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)

12.4. Mobilité dans le sol

d-Limonene (5989-27-5)	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Low potential for mobility in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,049 – 3,801 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

OIL, LEMON*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

d-Limonene (5989-27-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,38 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 37 °C)
p-Cymene (99-87-6)	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Low potential for mobility in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	4,17 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,8 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 20 °C)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

UN-No. (TDG) : UN1266
Groupe d'emballage (TDG) : III - Danger faible
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
Description document de transport (TMD) : UN1266 PRODUITS POUR PARFUMERIE (Regulated for Bulk only), 3, III
Désignation officielle pour le transport (TMD) : PRODUITS POUR PARFUMERIE (Regulated for Bulk only)
Étiquettes de danger (TDG) : 3 - Liquides inflammables



Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 59 - Il est interdit de transporter les matières figurant nommément à l'annexe 1 sous cette appellation réglementaire. Les matières transportées sous cette appellation réglementaire peuvent contenir au plus 20 % de nitrocellulose si la nitrocellulose renferme au plus 12,6 % d'azote (masse sèche).

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L

Quantités exemptées (TDG) : E1

Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 60 L

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

n° DOT NA : UN1266
N° ONU (DOT) : 1266
Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger Faible
Description document de transport (DOT) : UN1266 Perfumery products (Regulated for Bulk only), 3, III

OIL, LEMON*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Perfumery products (Regulated for Bulk only)
Sélection du champ "Contient déclaration"	:
Classe (DOT)	: 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120
Division (DOT)	: 3
Étiquettes de danger (DOT)	: 3 - Liquide inflammable



Polluant marin	: NO
Dangereux pour l'environnement	: Non
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: B1 - If the material has a flash point at or above 38 C (100 F) and below 93 C (200 F), then the bulk packaging requirements of 173.241 of this subchapter are applicable. If the material has a flash point of less than 38 C (100 F), then the bulk packaging requirements of 173.242 of this subchapter are applicable. IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672). T2 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 150
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 203
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 242
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 60 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 220 L
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 127
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG)	: 1266
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: PRODUITS POUR PARFUMERIE
Description document de transport (IMDG)	: UN 1266 PRODUITS POUR PARFUMERIE, 3, III
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - matières faiblement dangereuses

IATA

N° UN (IATA)	: 1266
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Perfumery products
Description document de transport (IATA)	: UN 1266 Perfumery products, 3, III
Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA)	: III - Low danger

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

TERPINEOL P.G. (8000-41-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

citral (5392-40-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

OIL, LEMON*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

p-Mentha-1,4-diene (99-85-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

p-Mentha-1,3-diene (99-86-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

p-Cymene (99-87-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

TERPINEOL P.G. (8000-41-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

citral (5392-40-5)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

p-Mentha-1,4-diene (99-85-4)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

p-Cymene (99-87-6)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure : Aucun(e)
Date d'émission : 06-25-2024

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H320	Provoque une irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

SDS Canada (GHS) - Lebermuth

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.